



CONTRAT DE SUIVI ŒNOLOGIQUE

Maj le 12/04/2023

Le présent contrat est établi

ENTRE

la société CENO LABO, représentée par _____.

Ci-après désigné par « le laboratoire »,

ET

la société _____

représentée par Madame, Monsieur _____

demeurant à (adresse complète comme elle doit figurer sur les rapports d'analyse)

N° téléphone (fixe et mobile) : _____ / _____

Mail (pour la réception des résultats) : _____

Ci-après dénommé « le viticulteur ».

DESIGNATION DU CONTRAT

Le laboratoire propose un contrat de suivi avec différentes prestations en option, détaillées ci-dessous (cocher les options retenues) :

- Remise sur les analyses
- Suivi des vins de pays

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de 12 mois (du 1^{er} aout au 31 juillet).

REMISE PRODUITS

L'établissement du présent contrat donne lieu à une **remise de 3% sur les produits œnologiques** à dissocier de la remise concernant les grandes quantités.



A. Remise analyse

Vous pouvez profiter de réductions grâce au paiement d'une partie de vos analyses avant la campagne. Chaque mois, le cumul de vos analyses sera calculé et selon le montant atteint, vous bénéficierez de différentes remises.

Les analyses seront donc facturées mensuellement et lorsqu'un pallier sera atteint, la remise associée sera déclenchée.

De plus, nous vous **garantissons la transmission des résultats** d'analyses courantes en **moins de 24h** et des chromatographies sur microdistillation en **moins de 48h**.

Tarifification

A partir de 750€HT d'analyse, vous bénéficiez de 3% de remise

A partir de 1 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 7% de remise

A partir de 2 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 10% de remise

A partir de 4 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 14% de remise

A partir de 6 500€HT d'analyse, vous bénéficiez de 18% de remise

A partir de 12 000€HT d'analyse, vous bénéficiez de 24% de remise

Pour accéder à cette offre, nous vous demandons **une avance de 500€HT avant la campagne**. Cette avance sera déduite de la facture du mois d'octobre.

Les analyses accréditées (export, concours, contrôle ODG, etc...), les analyses microbiologiques et les analyses spécifiques sous-traitées ne sont pas comprises dans la remise sauf accord spécifique avec le client.

A SAVOIR :

Les groupes d'analyses appelés « **menus analytiques** » bénéficient d'une remise à l'année pour tous les clients. Ces menus permettent un traitement plus rapide des échantillons, que ce soit à l'enregistrement de l'échantillon comme lors de l'analyse. **N'hésitez pas à les utiliser !!**

Le coût des paramètres unitaires et des menus analytiques est disponible sur demande.



B. Suivi des vins de pays

Le suivi des vins de pays comprend :

- **1 passage par semaine d'un technicien pendant les vendanges/vinifications et 1 passage par mois jusqu'en décembre** avec la collecte des échantillons prélevés à l'avance par vous-même + 2 déplacements en cas de problème/urgence.
- **Dégustation + conseil sur place lors des visites.**
- **Assistance téléphonique 7 jours / 7 pendant les vinifications (réservé aux clients en contrat de suivi).**
- Une newsletter hebdomadaire avec les évolutions techniques du millésime.

Tarification

Selon le volume vinifié. Le calcul est basé sur le nombre de cuves en vinification.

Le contrat est établi pour _____ cuves.

Nb cuves	tarifs
< 3	300€
4 à 6	500€
> 7	700€

Si l'œnologue/technicien aide à la préparation des échantillons, le coût sera majoré de **20€**.
La préparation est faite sous contrôle du viticulteur.

➤ **OPTION : Suivi Annuel**

De janvier à août : 1 déplacement tous les mois ou toutes les 6 semaines, selon les besoins

	tarifs
< 25 km	280€
> 25km	370€

Les tournées en cave pendant les vendanges sont planifiées à l'avance et regroupées par secteur, ce suivi comprend les déplacements et le conseil.

Les visites individuelles, hors planning ou urgence, seront facturées 90€ + frais kilométrique.

Lors des visites au chai, le technicien peut livrer des produits œnologiques selon la demande du viticulteur et collecter les échantillons.

5 œnologues à votre écoute :

Julien FRUMHOLTZ : 06-84-05-30-32

Bérengère HUNEAU : 07-88-37-54-56

Mathieu MONNIER : 06-31-00-33-89

Cécilia CANTIN : 06-43-03-17-33

Émilie RANCE : 06-84-63-45-54



OBLIGATIONS DU LABORATOIRE

Le laboratoire s'engage à :

- Mener à bien l'ensemble des tâches choisies qui sont notifiées dans l'article « PRESTATIONS », en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à leur réalisation.
- Transmettre dans les meilleurs délais les rapports d'analyses

La responsabilité du laboratoire est limitée à l'exactitude des résultats d'analyse des échantillons prélevés et acheminés correctement par le vigneron au laboratoire.

OBLIGATIONS DU VITICULTEUR

Le viticulteur s'engage à effectuer des prélèvements conformes aux recommandations ainsi qu'à informer le laboratoire de tout problème survenant au cours de la vinification afin de réagir au plus vite et d'éviter une aggravation de la situation.

FACTURATION

Le contrat est facturé en trois fois : à la signature, au 31/10 et le solde au 31/12. Les analyses seront facturées tous les mois.

Les prestations sont à régler au laboratoire par virement ou par chèque à l'ordre d'Oeno Labo.

Adresse mail pour envoi des factures :

_____@_____

Surface en suivi : _____ ha avec production calculé de _____ hl - Nb de cuves : _____

Suivi des vins de pays : _____ € HT

Option suivi annuel : _____ € HT

1/3 pour l'acompte, soit _____ € HT

Avance analyse : 500 € HT

Montant de l'acompte versé à la signature : _____ € HT/ _____ € TTC

Le contrat ne peut être considéré comme définitif qu'après la signature des deux parties.

Fait le ____/____/____ à _____

Signatures :

Le viticulteur

Le laboratoire